

Un temps partiel ne doit pas se transformer en temps complet !



© 2022 Les Echos Publishing

Pour être valable, un contrat de travail à temps partiel doit faire l'objet d'un écrit et mentionner, notamment, la durée de travail (hebdomadaire ou mensuelle) du salarié. Un contrat qui peut également prévoir l'accomplissement d'heures complémentaires par le salarié. Mais attention, car la réalisation de telles heures ne doit pas avoir pour effet de porter la durée du travail du salarié à la durée légale ou conventionnelle de travail. En effet, dans une telle situation, le contrat peut être requalifié par les juges en contrat de travail à temps plein.

Mais il existe un autre dispositif permettant à l'employeur d'augmenter provisoirement la durée du travail d'un salarié à temps partiel. Ainsi, lorsqu'une convention ou un accord de branche étendu l'y autorise, l'employeur peut conclure, avec son salarié à temps partiel, un avenant à son contrat de travail afin d'augmenter temporairement sa durée du travail. La question s'est donc posée de savoir si ce complément d'heures, prévu par avenant, pouvait permettre au salarié de travailler temporairement à temps plein.

Dans une affaire récente, une salariée recrutée en qualité d'agent de service avait conclu, avec son employeur, un avenant à son contrat de travail à temps partiel. Cet avenant

avait porté, pour plusieurs mois, sa durée mensuelle de travail à 152 heures, soit une durée supérieure à la durée légale de travail. Aussi, la salariée avait demandé en justice la requalification de son contrat de travail en contrat à temps plein.

Saisie du litige, la Cour d'appel de Versailles n'avait pas fait droit à sa demande. Mais la Cour de cassation, elle, a affirmé que la conclusion d'un avenant de complément d'heures à un contrat de travail à temps partiel ne peut pas avoir pour effet de porter la durée du travail convenue à un niveau égal à la durée légale ou conventionnelle de travail.

[Cassation sociale, 21 septembre 2022, n° 20-10701](#)

© 2022 Les Echos Publishing